

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Août 2002

Pages

Editorial

Crédits pour la défense 3

Armée XXISpécial troupes de combat
dans l'Armée XXI
Entretien avec le div Zwygart 6Doctrines des troupes
de combat 9

L'« Infanterie XXI » 13

Les Troupes blindées XXI 20

Pensée militaireUne pensée militaire
suisse existe ! 23**CIAL**

Newsletter N° 4 26

Expérience de guerreLa guerre aérienne
aux Malouines 28**Dossier « Proche-Orient »**Combats en zone urbaine:
la bataille de Jénine 36L'engagement des chars
dans l'armée israélienne 43**Compte rendu**Un « Lexique de
la sécurité » 45L'armée suisse en service
d'ordre (1914-1949) 49**Nouvelles brèves**

52

Revue des revues

57

SSO: comité central

I-II

RMS-Défense Vaud

III-IV

Nouvelles menaces sur les crédits pour la défense: folle valse-hésitation !

« L'inconstance, affirmait-il y a cinq cents ans Nicolo Machiavel, caractérise les hommes. Il est facile de les convaincre d'une chose, difficile de les maintenir dans cet état d'esprit. » Cette observation demeure souvent vraie. Cette faiblesse humaine se vérifie notamment en politique. En Suisse, ces dernières années, elle s'applique particulièrement à la question du financement de la défense.

Il y a moins de deux ans, le 26 novembre 2000, le peuple et les cantons se prononçaient sans équivoque sur la question d'une limitation constitutionnelle des dépenses pour la défense. L'initiative socialiste, qui prévoyait une réduction de ces dépenses de 50 %, fut rejetée par 62 % des voix. En matière de défense, le peuple et les cantons n'ont pas pris seulement position à cette occasion. Depuis 1987, ils ont manifesté leur soutien à une politique de sécurité et de défense responsable et sérieuse à sept reprises. Pas moins ! L'aspect « Finances » a joué plus d'une fois un rôle important, par exemple le 6 juin 1993, lors du rejet de l'initiative contre l'acquisition des *F/A-18*, un verdict qui signifiait l'approbation de dépenses de 3,5 milliards de francs. Il y a donc un mandat incontestable du souverain qui exige un financement adéquat de la défense.

Il faut, en outre, prendre en compte les économies réalisées par la défense depuis 1990. Ces économies sont impressionnantes. De 1990 à 2001, quelque

9 milliards de francs n'auront pas été dépensés. Cela correspond à deux budgets annuels de la défense. En termes réels (après élimination de l'inflation), ces dépenses auront donc diminué de près de 40 % entre 1990 et 2003, de quelque 17 % en valeur nominale. Pour la même période, tous les autres secteurs d'activité de la Confédération accusent des augmentations marquées des dépenses nominales, le social de quelque 100 %, les transports de plus de 50 %, tandis que les secteurs « Recherche » et « Agriculture » dépensaient également plus. Le Maure « Défense » a, pour citer Shakespeare, véritablement rempli son devoir.

Après les décisions de la fameuse « Table ronde » de 1998, des membres du Conseil fédéral ont plus d'une fois annoncé que la défense devrait bientôt pouvoir compter sur des budgets stables et, le 2 mai de l'année dernière, le Conseil fédéral se mettait enfin d'accord sur le cadre financier concédé à la défense, un plafond de 4,3 milliards par an. Par la suite, le chef du Département de la dé-